

...le rapport d'information sur la **COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISE**

« UNE FILIÈRE QUI SORT DU BOIS »

Comment expliquer qu'un dixième du déficit commercial de la France (8,5 milliards d'euros) soit imputable aux produits bois, alors qu'un tiers de la superficie hexagonale est recouverte de forêts (17,5 millions d'hectares) ? « Malédiction des matières premières », « modèle économique de pays en développement » ou simple problème de diagnostic et de méthode ?

En deux mois, la mission d'information a entendu plus de 60 acteurs et s'est déplacée dans 5 sites industriels en Alsace et en Allemagne, pour comprendre les leviers à activer et obstacles à lever pour la compétitivité de l'aval de la filière.

La commission des affaires économiques a adopté les **24 recommandations** ainsi que le présent rapport, organisé en 4 temps, de l'aval (produit) à l'amont (forêt) :

1. atouts et diversité du matériau bois à travers 5 produits emblématiques ;
2. moyens de libérer l'industrie du bois, face à des contraintes transversales ;
3. besoin de régulation pour garantir cascade des usages et bouclage biomasse ;
4. leviers pour la mobilisation du bois en forêt et besoin d'adapter l'aval à l'amont.



part des produits bois dans le déficit commercial de la France (surtout papier et meuble)



prix d'un meuble à chaussures repéré sur Temu, un dumping destructeur de la « fast déco » chinoise



nombre d'États tiers classés à « risque élevé » de déforestation au regard du règlement européen sur la déforestation



effet de levier sur la dépense privée de 1 € de dépense publique via l'appel à projets systèmes constructifs bois (France 2030)



la part des appels à projets bois depuis 2020 qui auraient financé un usage *énergétique* par opposition à un usage *matière*

1. CINQ FAMILLES DE PRODUITS BOIS, UN MATÉRIAU À VALORISER POUR SON POTENTIEL UNIQUE DE COMPÉTITIVITÉ PROPRE

A. BOIS CONSTRUCTION : UNE HAUTE VALEUR AJOUTÉE QUI DÉCARBONE DANS LA DURÉE ET QUI CHARPENTE TOUTE LA FILIÈRE



Lors des [Assises de la forêt et du bois](#) organisées en 2021-22, les pouvoirs publics ont réaffiché leur priorité pour le triptyque **scier-sécher-transformer**, indispensable pour rattraper quinze ans de retard par rapport à l'Allemagne, du côté de **l'offre**, sur le créneau des **bois techniques** (bois abouté, lamellé-collé, lamellé-croisé, façade et mur ossature bois...), sur lequel la France reste déficitaire. Du côté de **la demande**, la **RE2020** impose une part de matériaux biosourcés dans la construction neuve selon plusieurs paliers, dont un

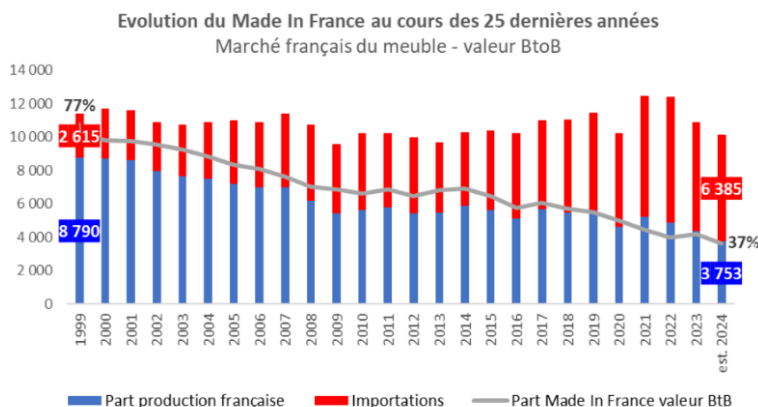
en 2028. **Les contraintes budgétaires, réelles, et l'aspiration louable à la simplification ne doivent pas être le prétexte à l'abandon de ce double horizon mobilisateur pour la filière.**

Pour les **normes incendie**, des **solutions d'effet équivalent** avec une obligation de résultat plutôt que de moyens devraient pouvoir être présentées même après le dépôt du permis (reco n° 1). La dynamique pourrait être étendue progressivement à la **rénovation** dans l'ancien – 80 % de la ville de 2050 étant déjà construite –, pour **stimuler la demande en isolants biosourcés** par des **bonus territoriaux à MaPrimeRénov'** en fonction des ressources disponibles localement (reco n° 2).

B. PARQUET, ÉTAGÈRES : SAUVER LES MEUBLES FRANÇAIS FACE À LA « FAST DÉCO » CHINOISE



Le secteur français de l'ameublement constitue le **deuxième poste de déficit commercial de la filière avec un solde négatif de 3 Md€** en 2024. Depuis 2000, la part du « fait en France » s'est écroulée sur le marché domestique, passant de 77 à 37 %, tant en raison d'une baisse de la production nationale que de la hausse des importations – l'Italie, par exemple, fait bien mieux. Récemment, le **dumping** de la **fast déco** des places de marché chinoises s'est accentué, à l'instar de ce que subit déjà le parquet.

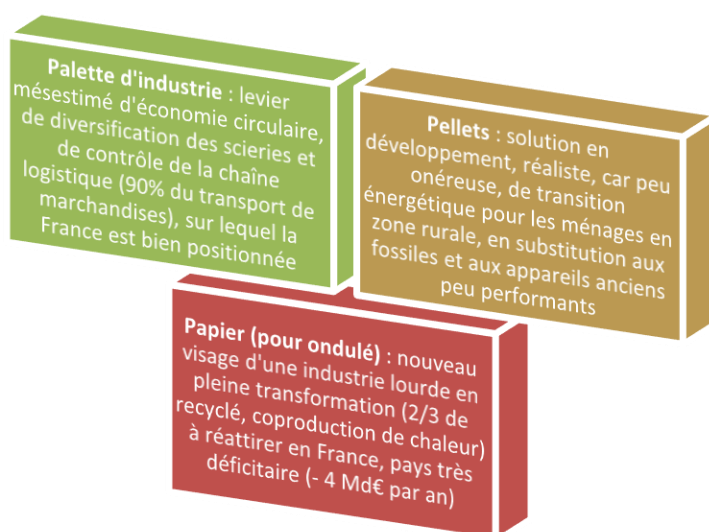


Source : L'Ameublement français



Communication sur les non-conformités de ces produits pour créer un bruit de fond négatif, contrôles de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), frais de 2 € sur les colis inférieurs à 150 €, transparence sur l'écocontribution (PJJ simplification) sont autant de mesures à prendre **d'urgence** (reco n° 3). À moyen et long terme, il faut aider la filière meuble à se coordonner au niveau européen pour déposer une plainte antidumping et réviser le règlement pour **élargir la notion de « produit concerné »** et **accélérer les mesures provisoires** de protection (reco n° 4).

C. PALETTE, CARTON, PELLETS : TROIS USAGES DU BOIS ET AUTANT DE LEVIERS DE RELOCALISATION ET DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE



D'autres produits, correspondant à la qualité bois d'industrie-bois énergie (BIBE), illustrent la **diversité des usages** recouverts par le bois ainsi que son potentiel de **relocalisation** : concurrence européenne à soutenir et place à tenir sur la palette ; **attractivité** du site de production à renforcer pour la papeterie par un coût de l'énergie **post-accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh)** avantageux (reco n° 5) ; retour du chauffage domestique au **pellet** au taux normal de **MaPrimeRénov'** lorsqu'il remplace un foyer non performant (qualité de l'air) dans les zones rurales sans raccordement au gaz (reco n° 6).

2. DES DÉFIS TRANSVERSAUX À RELEVÉ POUR LIBÉRER L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU BOIS EN FRANCE

A. UN CADRE PEU INCITATIF EN FRANCE POUR LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN GÉNÉRAL ET CELLE DU BOIS EN PARTICULIER

Pour que le cadre socio-fiscal français incite davantage à la production industrielle (reco n° 7), les impôts sur le travail et la production pourraient basculer vers une **taxation du carbone**, y compris aux frontières (MACF), un avantage relatif pour le bois, peu carboné ; les exonérations de cotisations sociales pourraient être recentrées (rapport Bozio-Wasmer) sur les emplois intermédiaires et donc **industriels** (1,2 à 1,9 Smic) alors que la filière subit une **pénurie de main-d'œuvre** dans les métiers du bois mais aussi de la maintenance. Face à des compétences de plus en plus *spécifiques*, recentrer les formations sur la connaissance du matériau bois serait gage d'attractivité et faciliterait, en sus, le *transfert* de **compétences** d'un maillon l'autre (reco n° 8).

B. UNE PROLIFÉRATION NORMATIVE PARALYSANTE AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉTAPE DE LA TRANSFORMATION



Système intégré de ligniculture de l'eucalyptus au Brésil

La mission souhaite **corriger le tir sur deux obligations nouvelles** portant sur l'**origine** (règlement sur la déforestation et la dégradation des forêts, **RDUE**) et la **fin de vie du bois** (responsabilité élargie du producteur produits et matériaux de construction du bâtiment, **REP PMCB**) qui ratent malheureusement leur cible. Mesure miroir, la première crée des obligations de diligence pour 100 % des producteurs européens, quand seuls les exportateurs des États tiers, comme le Brésil, y sont tenus. **Quatre aménagements dans la mise en œuvre du RDUE sont proposés** (reco n° 9), dont le

calcul de l'origine par « bilan massique », plus simple, et le classement d'un plus grand nombre d'États tiers en « risque élevé », à défaut de pouvoir s'auto-classer en « risque nul » au regard des règles de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. La REP PMCB, pour ne pas créer une distorsion de concurrence défavorable au bois, devrait inclure l'abattement sur les matériaux performants en matière de valorisation des déchets et sur les produits biosourcés, voté au Sénat, pour réduire l'écocontribution sur les déchets bois (reco n° 10).



Autres sujets brûlants pour les scieries : les normes de sécurité appliquées parfois sans discernement par les Dreal et, surtout, des difficultés croissantes d'assurabilité en l'absence d'un système coûteux de sprinklage, les assureurs désertant le secteur. La mission propose des **rendez-vous territoriaux de la simplification** avec les élus locaux dans le premier cas (reco n° 11), **captives d'assurance** (grands groupes) et recherche de **solutions à effet équivalent** (PME) dans le second (reco n° 12).

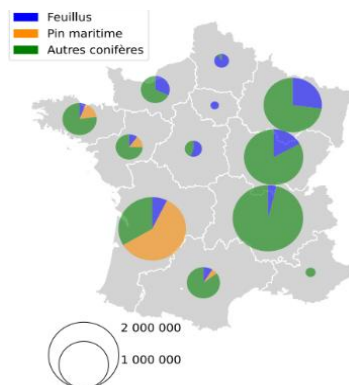
C. INVESTIR DANS LES SCIERIES POUR PASSER À L'ÉCHELLE INDUSTRIELLE, MAIS SANS PERDRE DE VUE L'IMPÉRATIF DE FLEXIBILITÉ



Entre mi-2021 et mi-2024, **500 M€ de fonds publics** via trois appels à projets (systèmes constructifs bois, SCB ; biomasse chaleur industrie bois, BCIB ; industrialisation performante des produits bois, IPPB) ont provoqué **plus de 2 Md€ d'investissements**, témoignant du fort besoin de modernisation de la première transformation. Compte tenu des 3 000 emplois induits en trois ans et du faible coût d'abattement du CO₂ associé, il serait avisé de les maintenir (reco n° 13).

En complément, ou à défaut si l'option n'était pas retenue, une **provision pour investissements** sur le modèle de l'Allemagne, avec des conditions simples de décarbonation et d'intégration verticale, serait, pour des recettes fiscales simplement décalées, une véritable **pompe à investissements** permettant de toucher **l'ensemble des scieries, dont**

Sciages par région en m³ (2022)

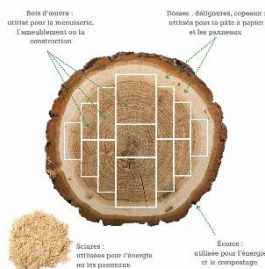


Source : Agreste

près de 900 « micro-scieries » (reco n° 14). Si ces investissements pourront permettre de massifier les volumes transformés, les experts prédisent qu'une complémentarité s'installera entre grandes scieries industrielles à l'allemande, plutôt de résineux, et le maintien de plus petites scieries de service, de proximité, plus souvent de feuillus, équipées de lignes « ruban » flexibles.

3. LA « RUÉE VERS LE BOIS » : UN ESSOR D'USAGES PARFOIS CONCURRENTS, POUR UNE RESSOURCE BEL ET BIEN FINIE

A. UNE « CASCADE DES USAGES » SENS DESSUS DESSOUS, ALORS QU'ELLE RÉPOND À UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE DE COMPLÉMENTARITÉ



Principe européen, la « cascade des usages » s'inscrit dans une logique d'abord économique de complémentarité : le bois d'œuvre est mieux valorisé que le bois d'industrie, lui-même mieux valorisé que le bois énergie. Seulement, 40 % du bois d'œuvre scié engendrent des coproduits (sciure, copeaux), l'« épiluchure », valorisée à son tour en panneaux ou énergie.

La France est en retard pour transposer la directive RED III, ce qu'elle doit faire rapidement pour sécuriser, sans « surtransposer » – en n'assujettissant à ces règles que les sites nouveaux et bénéficiaires d'aides publiques – pour ne pas rigidifier au-delà de ce que font nos voisins (reco n° 15). Elle devrait plutôt agir sur le signal-prix du marché, en tendant au moins à un **équilibre à 50-50 % entre usage matière et énergétique dans les appels à projets** (reco n° 16) là où depuis 2020, selon une étude à paraître du *think tank* I4CE, **près de 75 % du financement pourrait être allé à des usages énergétiques**, au travers notamment de l'appel à projets biomasse chaleur pour l'industrie, l'agriculture et le tertiaire (BCIAT).

B. UN BESOIN DE PLANIFICATION ET DE RÉGULATION POUR ASSURER LE « BOUCLAGE BIOMASSE » À L'ÉCHELLE TERRITORIALE ET NATIONALE

Les nombreux atouts du bois font qu'il suscite de nombreuses convoitises. Or, la ressource est finie et ne croît qu'à un rythme lent. Dans ce contexte, il est à craindre que certains **appels d'air** actuels (tranche biomasse de **Gardanne** à accompagner jusqu'à extinction dans 8 ans) ou potentiels (carburants d'aviation durable (**SAF**), annonces du ministre de l'industrie sur la décarbonation des **50 sites industriels** les plus émetteurs) déstabilisent massivement l'approvisionnement des secteurs préexistants, enfermant durablement dans certains choix technologiques, alors que [l'Ademe a montré en 2023](#) que l'ensemble de la ressource trouvait déjà preneur.

Il convient donc d'**objectiver** ces appels d'air, grâce au rôle d'éclairage du GIS biomasse, pour ensuite mieux les maîtriser, par exemple en ne leur accordant qu'une place limitée dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en cours de définition (reco n° 17). Les **avis des cellules régionales biomasse**, trop peu suivis par le préfet, mériteraient de devenir **conformes** à condition que professionnels et élus locaux y soient plus étroitement associés, pour réguler les plans d'approvisionnement (reco n° 18).

C. UNE MOBILISATION DU BOIS EN FORÊT À AJUSTER AU PROFIT D'OBJECTIFS PLUS PERTINENTS DE TRANSFORMATION ET DE Puits DE CARBONE

L'**objectif** très ancien de 12 M de m³ de récolte supplémentaire de bois en dix ans, figurant encore dans le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-25, gagnerait à être ajusté (reco n° 19) car il n'est **ni réaliste** au regard des trajectoires passées, **ni pertinent** (un objectif de **bois d'œuvre (sciage, déroulage) et de bois industrie transformé sur le territoire national, et donc générateur de valeur ajoutée**, aurait plus de sens), **ni forcément cohérent** à horizon 2050 (le puits de carbone sur pied se dégradant rapidement). Ce changement d'approche implique de faire à l'aval « plus de produits avec moins de bois » (**optimisation matière**) et de financer davantage l'amont en massifiant le recours au label bas **carbone** et aux certifications volontaires pour les absorptions de carbone (CRCF).

4. LA FORÊT FRANÇAISE N'EST PAS QU'UN « GRENIER À BOIS » ET SA RESSOURCE N'EST PAS ILLIMITÉE

A. UN POTENTIEL DU BOIS DES FORÊTS FRANÇAISES DÉPENDANT DES QUALITÉS REQUISES PAR L'INDUSTRIE ET DES MODES DE COMMERCIALISATION

Pour l'industrie du bois, toutes les forêts ne se valent pas. Aux yeux du scieur, les comparaisons de **surfaces** forestières (17,5 M de m² en France contre 11,5 M de m² en Allemagne et 12 M de m² en Italie) comptent moins que le **volume** et la qualité du bois. **Il ne faut pas s'y tromper** : la **forêt allemande**, composée de résineux, plus **dense**, à la croissance et aux **cycles** de récolte plus rapides et avec des conditions climatiques plus propices à la végétation que le sud de la France, compte **plus de bois potentiel que la forêt française**. Ce bois est en outre **réputé adapté à l'industrie** (bois droit, cernes resserrés). L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), avec l'inventaire forestier national, fournit une image précise et a produit, avec l'institut technologique Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement (FCBA) [différents scénarios](#), devant cependant être complétés par la perception qu'ont les professionnels de la ressource (cf. [réajustement à la baisse de 30 % du BO potentiel de chêne en Bourgogne-France-Comté en 2018](#)).



De plus, le bois allemand est davantage **vendu façonné bord de route**, dans le cadre de contrats d'approvisionnement, que le bois français, plus **vendu sur pied et de gré à gré** ou par adjudication. Cette **prévisibilité** facilite **l'approvisionnement des industries** et garantit une bonne valorisation des bois de qualité, non mélangés à de moins bons lots – ce surcoût restant néanmoins marginal dans les coûts de revient de l'aval. En France, hormis pour le bois commercialisé par l'ONF voire celui vendu par les coopératives, il règne une certaine **opacité sur la construction du prix**, dilapidant l'énergie de scieurs, plus préoccupés par leur amont que par leur aval. La comparaison entre coopératives forestières, transformant encore peu le matériau bois, et coopératives agricoles, à l'origine d'une grande partie de la transformation agroalimentaire en France, témoigne aussi d'**une filière très, sans doute trop tournée vers son amont**. Les **efforts de contractualisation** et de **transparence** en forêt domaniale (70 % de bois façonné) et communale (35 %) doivent se poursuivre en forêt privée (20 %) ([reco n° 20](#)), la vente au mieux-disant pouvant favoriser les exportations (ex. du chêne vers la Chine dans les années 2010 ou vers l'Europe depuis).

B. UNE DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN BOIS TRIBUTAIRE DE LA MISE EN GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DE NOS FORÊTS



La conversion du **potentiel** en **disponibilité de la ressource** est plus difficile en France, où les forêts sont davantage **mélangées** et pas toujours accessibles, qu'en Allemagne, où la forêt résineuse monospécifique plantée en plaine prédomine. Sans égaler l'approche très conservatrice de la forêt en Italie (protégée par le ministère de la culture et au titre de la restauration des terrains en montagne), la forêt française répond davantage au principe de **gestion durable et multifonctionnelle**. Maillon économique fragile, les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) font face à un défi de sécurisation de leur activité au regard de la **directive Habitats**. Plutôt que par une caisse d'assurance « espèces protégées », cela doit se régler sous l'égide du préfet qui préside la mission interservices de l'eau et de la nature (**Misen**), par la définition de cahiers des charges **a priori** de réduction des risques d'infraction sur les chantiers ([reco n° 21](#)). Pour faire face à la **saisonnalité** croissante de leur activité, les ETF demandent l'extension du TO-DE ou une caisse d'assurance « **intempéries** », à laquelle les scieurs ont peur de contribuer ; une solution plus pérenne pour conforter leur équilibre économique serait de **diversifier** leurs activités (méthodes plus légères, élagage bord de route, taille de haies agricoles...) – mais pour quel impact sur le bois récolté ?

S'ajoute l'obstacle organisationnel ancien du **morcellement de la propriété**, que les rapporteurs proposent de traiter par des incitations à la gestion collective (poursuite de l'instruction des plans simples de gestion entre 25 et 20 ha, maintien d'un taux réduit de TVA sur les travaux sylvicoles, **bonification du DEFI travaux dans le cas d'une gestion collective** contre un taux normal de 25 %, gestion coordonnée par massif grâce à un surcroît de coordination **gestionnaires privés-ONF indépendamment du régime de propriété**) plutôt que par un hypothétique remembrement forestier, trop long et coûteux ([reco n° 22](#)).

C. NE PAS TIRER DE « PLANTS » SUR LA COMÈTE : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE IMPOSE D'ADAPTER L'AVAL À L'AMONT ET PAS L'INVERSE



Comparée à la forêt allemande, la remarquable **diversité génétique** inter- et intraspécifique de la forêt française est son meilleur atout face au changement climatique. En complément, le très attendu **plan de renouvellement forestier, structurant pour la filière**, a permis l'amélioration de trois types de peuplements [dans le cadre de son premier véhicule, France Relance](#)... **pas de quoi cependant métamorphoser la forêt française** dans son ensemble (47 000 ha, soit 0,3 % de la forêt hexagonale). D'autant que l'ensemble des engagements « planification écologique » pour la forêt et le bois ont été ramenés de plus de 509 M€ en 2024 à 194 M€ puis 130 M€ après gel en 2025, et que les négociations budgétaires actuelles tourneraient autour de 50 M€ pour 2026, un stop-and-go ne pouvant qu'inciter les propriétaires à reporter les travaux... ce qui finira en effet par tarir la demande. La mission préconise donc de **maintenir 130 M€ d'engagements** dont une partie suffisante sur le renouvellement forestier et, en tout état de cause, de sauvegarder [des dépenses « sans regret »](#) d'un montant modeste (aides à l'aval, à la filière graines et plants, au suivi sanitaire ou au **renouvellement des forêts déperissantes** – par exemple, [20 % des épicéas et sapins du Jura ont été scolytés ou prélevés en cinq ans](#) –, quitte à faciliter en parallèle le recours des communes forestières et propriétaires privés concernés) (reco n° 23).

La forêt, soumise à des stress hydrique, thermique et donc parasitaire, **doit en priorité s'adapter au changement climatique**, ce qui peut l'éloigner des **besoins normalisés de l'industrie**. Il convient en effet de rester humble et pragmatique sur le choix d'« essences d'avenir » à planter, notamment en promouvant la diversification et en se gardant d'une sélection en vue d'[usages du siècle prochain aujourd'hui impossibles à prédire](#). **C'est donc à l'industrie qu'il revient de s'adapter à la forêt de demain** (reco n° 24), **d'abord en se réorganisant pour anticiper les afflux plus imprévisibles de coupes accidentelles ou sanitaires** via la mise en œuvre du plan « bois de crise » (stockage, transport) lancé par Marc Fesneau. Ensuite, les scieries doivent innover pour mieux [valoriser les gros et très gros bois](#) (> 60 cm de diamètre), de plus en plus nombreux dans nos forêts, ainsi que les essences dites « secondaires », notamment feuillues (déroulage du peuplier, érable...). C'est le but de **l'AAP industrialisation performante des produits bois** (IPPB), dans la lignée de [l'étude « scieries de feuillus du futur »](#). Au-delà, les fonds européens devraient être mobilisés pour développer les trop rares programmes de recherche sur l'aval et le matériau bois.



Ligne de sciage ruban du groupe Siat pour du débit sur liste

POUR EN SAVOIR +

• Arthur Lochmann, *La Vie solide. La charpente comme éthique du faire*, 2019, Payot.



Dominique Estrosi Sassone

Présidente
Sénateur
des Alpes-Maritimes
(Les Républicains)



Anne-Catherine Loisier

Rapporteur(e)
Sénatrice de la Côte-d'Or
(Union Centriste)



Serge Mérillou

Rapporteur
Sénateur de la Dordogne
(Socialiste, Écologiste
et Républicain)

[Commission
des affaires
économiques](#)

Téléphone
01.42.34.23.20

Consulter la page
de la mission :

